organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2025

RAPPORT ANNUEL

Rapport d'activités et
rapport sur le prix et la qualité
de la gestion des déchets

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

RAPPORT ANNUEL 2025

03 | Édito

04 | Partie 1

Organom, un syndicat ancré au cœur de l'Ain

15 | Partie 2

Les installations du syndicat

22 | Partie 3

Le suivi et la sécurité environnementale

26 | Partie 4

Le suivi des projets

Ce rapport est établi d'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224- 1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Il est consultable sur le site internet du syndicat www.organom.fr ou en flashant le code :

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Directeur de la publication : *Bernard PERRET*
Conception, rédaction et réalisation : *service communication /* ***Crédits photos*** *: Organom, Daniel Gillet, Perrine Gilbert, Paprec Energies /* ***Impression :*** *Imprimerie Moderne / Juillet 2026.*

ÉDITO

L'histoire de la Tienne : une transformation progressive et ambitieuse

130 000 tonnes en 2009, 100 000 tonnes en 2011, 60 000 depuis 2016 : malgré leur baisse ces chiffres témoignent de l'importance des volumes de déchets autorisés à être enfouis chaque année sur le site de la Tienne.

Un site qui, grâce à des choix stratégiques et responsables, a engagé une profonde mutation de ses installations.

Une première étape a été franchie en 2012 avec le captage du biogaz issu de la dégradation des déchets dans les casiers, permettant la production de 8 GWh d'électricité par an.

Puis en 2016, la mise en service de l'usine Ovade a marqué un nouveau tournant. Chaque année, ce sont 10 GWh d'électricité et 12 000 tonnes en moyenne de compost qui sont produits à partir des ordures ménagères résiduelles. **Depuis 10 ans, ce sont près de 300 000 tonnes qui ont été détournées de l'enfouissement et valorisées.**

Avec la mise en service de la chaufferie, unité complémentaire d'Ovade, une nouvelle étape est en passe d'être franchie. À terme, la valorisation des ordures ménagères résiduelles sera pleinement assurée sur notre territoire, de manière autonome et responsable.

À partir de 2029 et suite à notre futur arrêté préfectoral, les tonnages autorisés à être enfouis devraient, pour la première fois, passer sous le seuil des 30 000 tonnes annuelles.

La production atteindra 38 GWh d'électricité et 45 GWh de chaleur, **consacrant la transformation de La Tienne en un véritable pôle de valorisation énergétique et organique des déchets.**

Cette transformation repose sur l'engagement des délégués, des équipes et sur leur capacité à accompagner des exigences techniques, réglementaires et environnementales toujours plus fortes.

L'année 2025 s'inscrit dans cette dynamique. Elle aura été marquée par des réalisations d'envergure et des projets structurants au service de notre mission de service public. Ce rapport en retrace les principaux temps forts et témoigne du travail accompli collectivement.

Je tiens d'ailleurs à saluer et à remercier Yves Cristin, qui a présidé le syndicat pendant douze ans. Par son engagement constant, il a largement contribué au développement du pôle et a joué un rôle important dans sa transition énergétique.

Les défis restent nombreux, mais les résultats obtenus, l'investissement des équipes et les projets engagés nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance et détermination au service des habitants et du territoire.

Bernard PERRET
Président d'ORGANOM

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

PARTIE 1

ORGANOM, UN SYNDICAT ANCRÉ AU CŒUR DE L'AIN

1/ ORGANOM, AU SERVICE DE SON TERRITOIRE
2/ PRÉVENTION ET COMMUNICATION
3/ INDICATEURS FINANCIERS

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

1/ ORGANOM

un syndicat au service de son territoire

1.1 / Une présence forte sur le département de l'Ain

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés a été créé en 2002.

En 2025, il est composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération.
Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et 351 362 habitants (population totale au 1er janvier 2025).

Le syndicat traite 51% des ordures ménagères résiduelles des habitants du département de l'Ain.

9 EPCI MEMBRES

351 362 HABITANTS

193 COMMUNES

1 SITE DE TRAITEMENT ET D'ENFOUISSEMENT EN EXPLOITATION - LA TIENNE

1 SITE D'ENFOUISSEMENT FERMÉ ET SOUS CONTRÔLE - LE SITE DE VAUX

4 QUAIS DE TRANSFERT

LA CARTE DU TERRITOIRE

Une mission de service public : le traitement des déchets

Le syndicat a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Pour conduire au mieux cette mission, il dispose d'équipements performants situés au cœur du territoire de ses collectivités de manière à limiter le transport routier :

> **le pôle de la Tienne**, d'une superficie totale de 84 hectares, relève du régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il est ouvert depuis 1984.

> **4 quais de transfert** : Vaux, La Boisse, Sainte Julie et Saint Étienne sur Chalaronne.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

1.2 / La démocratie syndicale

> Le comité syndical en 2025	Il est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants, issus des 9 EPCI membres.

EPCI	TITULAIRE	SUPPLÉANT
GRAND BOURG AGGLOMÉRATION	Guy ANTOINET Patrick BAVOUX Bernard BIENVENU Jonathan GINDRE Patrick BOUVARD Yves CRISTIN Jean-Luc EMIN Mireille MORNAY Thierry PALLEGOIX Bernard PERRET Benjamin RAQUIN Jean-Luc ROUX Jean-Marc THEVENET	Baptiste DAUJAT Michel FONTAINE Isabelle FRANCK Jean-François DEBAT Jacques SALLET Marc BAVOUX Christelle BERARDAN Alexa CORTINOVIS Emmanuelle MERLE Serge GUERIN Patrick LEVET Jordan GIRERD
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Gilbert BOUCHON, *jusqu'au 2/10/25* Hélène BROUSSE, *jusqu'au 2/10/25* Bernard GUERS Elisabeth LAROCHE Vincent MANCUSO Daniel MARTIN, *depuis le 20/02/25* André MOINGEON Pascal PAIN, *depuis le 2/10/25* Jean-Marc RIGAUD, *depuis le 2/10/25* Frédéric TOSEL	Thérèse SIBERT Laurent REYMOND-BABOLAT, *depuis le 2/10/25* Christian LIMOUSIN Françoise VEYSSET-RABILLOUD *depuis le 20/02/25,* Jean PEYSSON Béatrice DALMAZ Frédéric BARDOT Patrick MILLET, *depuis le 2/10/25*
LA DOMBES communauté de communes	Gérard BRANCHY Audrey CHEVALIER Isabelle DUBOIS, *depuis le 13/03/25* Jean-François JANNET, *jusqu'au 13/03/25* Christophe MONIER, *depuis le 13/03/25* Sonia PERI, *jusqu'au 13/03/25*	Martine MOREL-PIRON Sonia PERI, *depuis le13/03/25* Jean-Paul COURRIER, *depuis le 13/03/25* Philippe PAILLASSON
HAUT BUGEY	Alain AUBOEUF	Laurent COMTET
CCMP	Josiane BOUVIER Claude CHARTON Christine FRANCOIS	Elodie BRELOT Jean-Luc DESVIGNES
3CM l'interco & vous	Jean-Philippe FAVROT Philippe BELAIR Andrée RACCURT	Patrick BOUVIER Laurent SOILEUX Nadine CHAMARD-COQUAZ
Communauté de Communes Bresse & Saône	Jean-Jacques BESSON Philippe PLENARD	Daniel GRAS Emily UNIA
Rives de l'Ain Pays du Cerdon Communauté de communes	Frédéric MONGHAL Antoine BAUTAIN	Jean-Michel BOULME Alain SICARD
la Veyle	Guy DUPUIT	Jacques PALLOT

5 comités syndicaux

54 délibérations

Ses compétences :

Le comité syndical élit le Président et les Vice-Présidents. Il délibère notamment sur toutes les décisions budgétaires, les compétences et le périmètre du syndicat, le tableau des emplois....

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-28DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

> Le bureau

Il réunit le Président et 8 Vice-Présidents élus parmi les membres du comité syndical.

Yves Cristin
Président
Maire de Lent

Grand Bourg Agglomération

André MOINGEON
1er Vice-Président
délégué à l'usine OVADE

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Bernard PERRET
2e Vice-Président
délégué aux finances

Grand Bourg Agglomération

Gérard BRANCHY
3e Vice-Président
délégué à l'animation des territoires

Communauté de communes La Dombes

Jean-Luc ROUX
4e Vice-Président
délégué à l'environnement et aux sites

Grand Bourg Agglomération

Andrée RACCURT
5e Vice-Présidente
déléguée aux projets

Communauté de communes la Cotière Montluel 3CM

Josiane BOUVIER
6e Vice-Présidente
déléguée à la communication

Communauté de communes Miribel Plateau

Audrey CHEVALIER
7e Vice-Présidente
déléguée à la prévention et à la réduction des déchets

Communauté de communes La Dombes

Hélène BROUSSE
8e Vice-Présidente
déléguée aux marchés et aux affaires administratives

Communauté de commune de la Plaine de l'Ain
Fin de son mandat le 2 octobre 2025

10
bureaux

Ses compétences :

Le bureau examine les dossiers avant leur présentation en comité. Sans pouvoir décisionnel, il émet un avis sur les questions concernant le fonctionnement courant du syndicat.

Accusé de réception en préfecture
001-200076555-20260928-20260928-2SDCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

1.3 / Une organisation administrative et technique stable

Pôle administratif finances et RH

5 pôles de compétences

L'organisation s'articule autour de pôles de compétences permettant de répondre à l'ensemble des attributions et missions du syndicat.

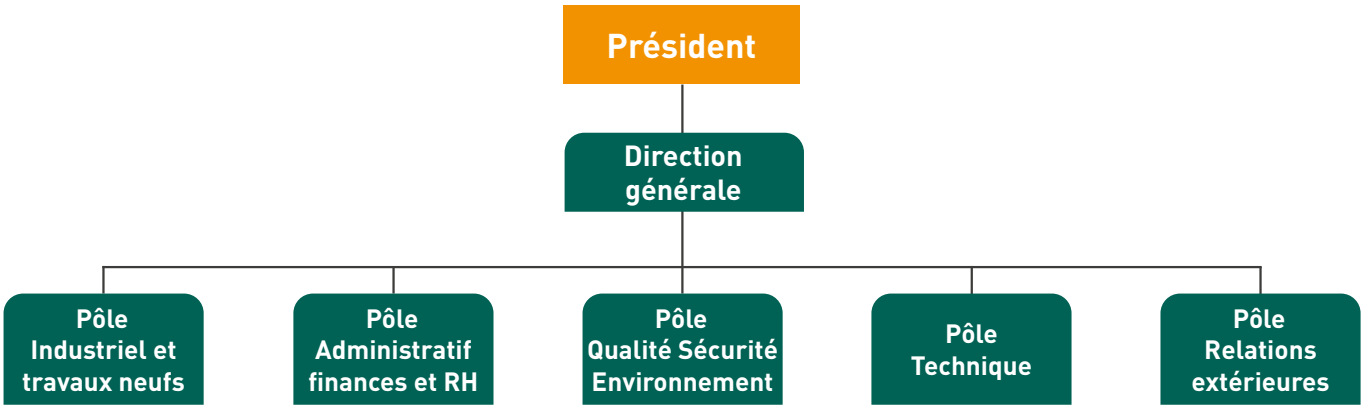

Effectif au 31 décembre 2025

25 agents

Caractéristiques des agents

- Répartition par sexe

14 hommes

11 femmes

- Répartition par catégorie

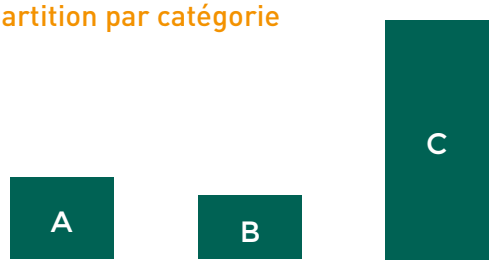

Chiffres complémentaires

1906 courriers reçus

1205 appels téléphoniques réceptionnés

Pyramide des âges

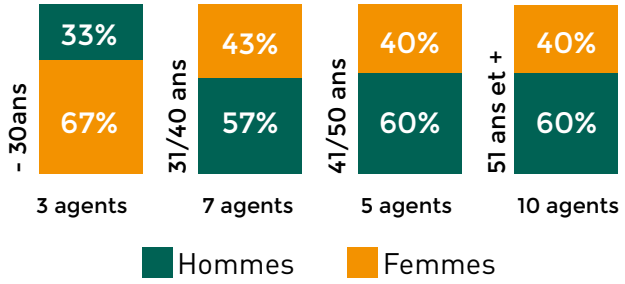

- Répartition par filière et par statut

Filières	Titulaires	Contractuels
Administrative	7	0
Technique	10	8
Total	17	8

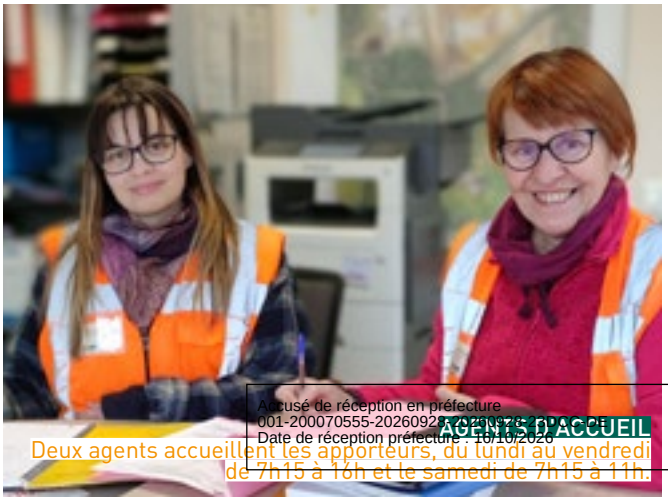

Deux agents accueillent les apporteurs, du lundi au vendredi de 7h15 à 16h et le samedi de 7h15 à 11h.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-2-DOC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Pôle relations extérieures

2/ PRÉVENTION ET COMMUNICATION

limiter nos déchets : un enjeu collectif

Réduire les déchets à la source est un enjeu majeur pour préserver nos ressources. Chaque année, le syndicat encourage la prévention, sensibilise les citoyens et accompagne les acteurs du territoire vers des pratiques plus durables.

2.1 / Une baisse régulière des quantités produites

Évolution des quantités d'OMR produites par an et par habitant (en kg)

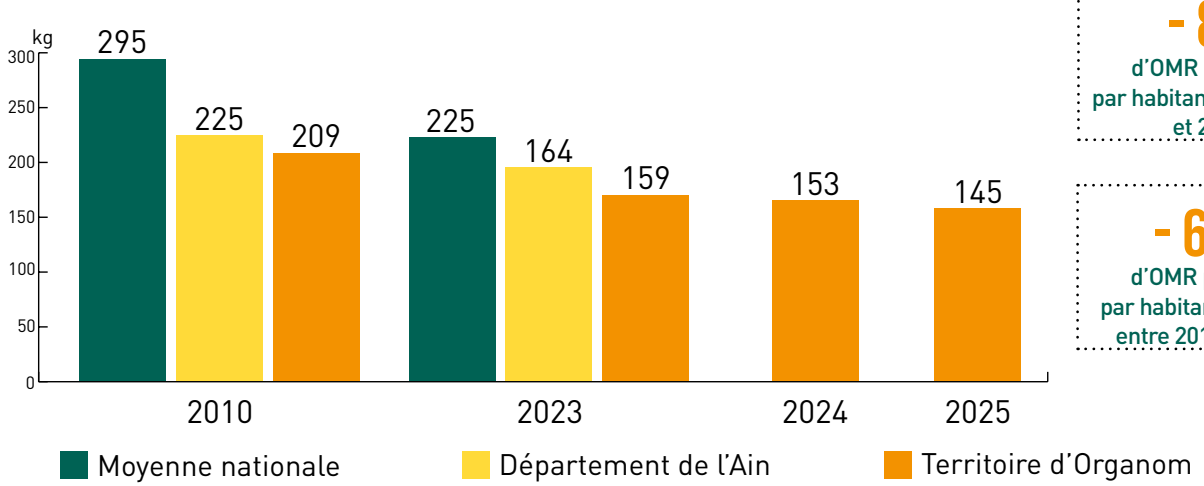

- 8kg d'OMR produits par habitant entre 2024 et 2025

- 64kg d'OMR produits par habitant et par an entre 2010 et 2025

2.2 / Communiquer largement

Le Fil Info Riverains

Crée en 2022, le Fil Infos Riverains continu d'être distribué dans les boites aux lettres de plus de 400 foyers autour du site. Condensé de l'actualité, il informe notamment sur les travaux en cours et les actions déployées afin de limiter les nuisances. Trois numéros ont été distribués en 2025.

Réunions de l'Observatoire de suivi du site

Cette instance d'informations et d'échanges, ouverte à tous, se réunit deux fois par an. L'actualité du syndicat y est détaillée mais aussi l'avancement des projets comme celui de la chaufferie ou du projet de territoire. Une dizaine de personnes environ est présente à chaque réunion.

Une visite complète des installations

La visite du pôle de la Tienne ne laisse personne indifférent ! Pendant deux heures, les visiteurs découvrent concrètement comment sont traitées leurs ordures ménagères et comprennent ainsi mieux les enjeux du recyclage et de la réduction des déchets.

2110 visiteurs

Les visites se déroulent en trois temps :
- en salle, avec un temps de présentation ;
- dans l'usine Ovade, pour comprendre la valorisation organique et énergétique des ordures ménagères ;
- sur l'installation de stockage de déchets (ISDnD), avec la découverte d'un casier en cours d'exploitation.

Envie de visiter le site ?

Accusé de réception en préfecture
001-200070855-20260928-20260928-231DC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3/ INDICATEURS FINANCIERS

une gestion financière transparente

Pôle administratif finances et RH

3.1 / Tarifs 2025

La contribution des EPCI membres

15,8€. HT
par habitant

133,41€. HT
par tonne d'OMR apportée*

** à ce tarif est ajouté la TGAP (65€ la tonne) sur la part enfouie*

Tarif des autres déchets accueillis

135,03€ HT
DAE/Encombrants*

** à ce tarif est ajouté la TGAP*

Les autres tarifs

(non soumis à la TGAP)

Déchets inertes : 7,09€ ht / tonne
Plâtre : 197,16€ ht / tonne
Amiante liée : 245,35€ ht / tonne
Déchets verts : 33,45€ ht / tonne

Pour retrouver les tarifs 2026, flashez le code :

3.2 / Compte financier unique 2025

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	20 656 400,71€	Dépenses (a)	11 155 806,25€
Recettes (b)	22 698 155,42€	Recettes (b)	6 913 411,50€
Excédent fonctionnement 2024 reporté (c)	8 182 662,66€	Déficit d'investissement 2024 reporté (c)	- 577 980,31€
Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	10 224 417,37€	Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	- 4 820 375,06€

5 404 042,31€
Résultats de clôture
(Fonctionnement + Investissement y compris les résultats antérieurs cumulés)

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3.3 / Un budget maîtrisé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

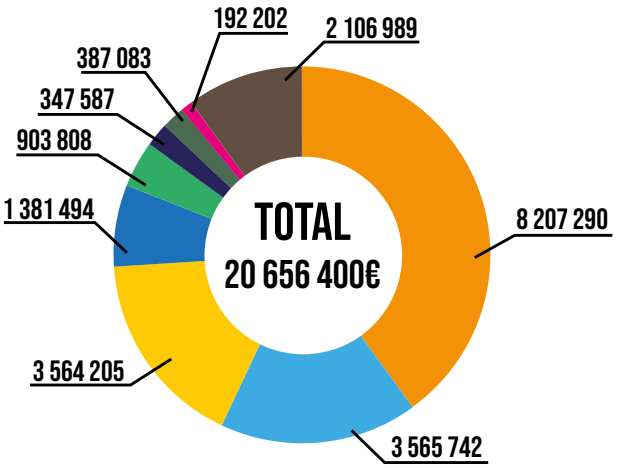

RECETTES

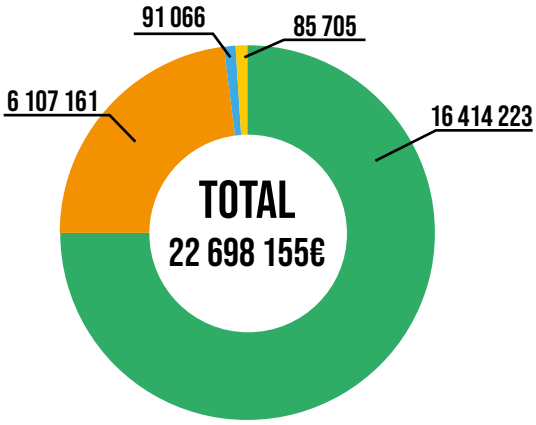

- *Prestations diverses (Ovade, locations, maintenance, transports...)*
- *Opérations d'ordre*
- *Taxes*
- *Charges de personnel*
- *Charges financières*
- *Services extérieurs*
- *Achats divers (eau, énergie, carburant, fournitures...)*
- *Autres charges de gestion courante*
- *Divers*

- *Produits courants*
- *Opérations d'ordre*
- *Subventions et participations*
- *Divers*

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

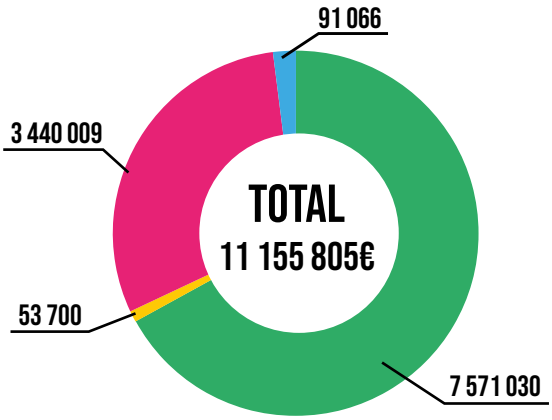

RECETTES

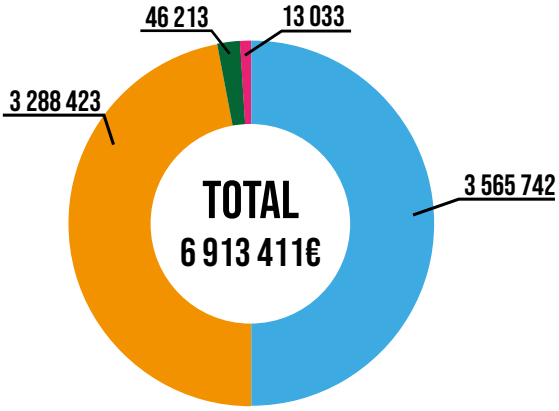

- *Remboursement de la dette*
- *Dépenses d'équipement*
- *Opérations d'ordre*
- *Participations*

- *Opérations d'ordre*
- *Subventions d'investissement*
- *Installations matériels et outillages*
- *Dotation, fonds divers et réserve*
- *Actifs de investissement*

001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3.4 / Principales prestations rémunérées à des entreprises en 2025

Activité	Montant HT
Exploitation de l'usine Ovade	6 361 725€
Transports des quais de transfert à La Tienne	356 622€
Couvertures hebdomadaires	103 236€
Reprise des déchets amiantés dans les inertes	96 811€
Entretien des réseaux hydrauliques et ouvrages associés	83 008€
Analyses environnementales	72 722€
Transports et valorisation du plâtre et PVC	72 414€
Maintenance et exploitation des équipements hydrauliques	57 004€
Reprise des réseaux biogaz	25 120€
TOTAL	**7 228 662€**

55
marchés ou accords-cadres en cours fin 2025

12
marchés passés

31 360h
réalisées par des prestataires extérieurs

soit l'équivalent de

20
personnes à temps plein
(+ 23 salariés Paprec Énergies)

172
entreprises ont travaillé pour le syndicat

dont

79
dans l'usine Ovade pour l'entretien

3.5 / Principaux marchés en cours en 2025 (montant HT)

Entreprises	Type de prestations	Type de contrat et montant
POISSON	Compacteur et maintenance full service (LLD)	Marché fournitures et services sur 5 ans pour 726 000€
SAS PREMYS	Gestion des déchets non-conformes amiantés	Accord-cadre 1 an min. 20 000€ max. 150 000€ reconductible 3 fois
TPS OURRY	Transport quai Sainte Julie	Accord-cadre sur 1 an, max. 16 000 T, reconductible 3 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai La Boisse	Accord-cadre sur 1 an, max. 10 000T, reconductible 3 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai de Vaux	Accord-cadre sur 1 an, max. 6 000 T, reconductible 3 fois
NORMEC ABIOLAB	Prélèvements et analyses des effluents aqueux	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min. 200 000€ max. 1 000 000€ sur la durée totale
MULTI-ATTRIBUTAIRES	Fourniture de GNR	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min. 40 000€ max. 500 000€ sur la durée totale
ROGER MARTIN SA	Couvertures intermédiaires	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min 40 000€ max 600 000€ sur la durée totale
ROGER MARTIN SA	Création/démantèlement quais et plateforme maintenance du compacteur	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois max. 600 000€ sur la durée totale
LES	Pose de réseaux biogaz	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min. 400 000€ max. 1 500 000€ sur la durée totale
BIAJOUX ASSAINISSEMENT	Entretien réseaux humides et ouvrages associés	Accord-cadre sur 1 an, max. 600 000€ sur la durée totale - reconductible 2 fois
Group. ANTEA GROUP / IRH Ingénieur Conseil / OPTI CM / Architecte J LUCAS	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux divers sur le site de La Tienne	Marché de maîtrise d'œuvre sur 5 ans pour 858 830€
Groupement BRUNET TP	Travaux - lot 1 Terrassement, génie civil, réseau EP	Marché de travaux - 892 947,95€
O1 POMPAGE	Maintenance et exploitation des équipements hydrauliques	Accord-cadre sur 2 ans reconductible une fois 2 ans - Min. 220 000€ max. 750 000€ sur la durée totale.
GROUPEMENT PAPREC ENERGIES CENTRE EST / SCHATZLE WEITLING	Marché Global de Performance (Ovade et Chaufferie)	Investissement Ovade : 8 525 800€ Investissement chaufferie : 61 295 600€ Exploitation : 89 490 095€
Groupement NEODYME - ECOGEOS	AMO - élaboration avant-projet et dossiers administratifs du projet d'extension des activités de stockage de La Tienne	Marché d'études pour 378 642€ HT (Tranche ferme + tranches optionnelles)
EGC GALOPIN	Travaux - lot 2 Fourniture et pose de géotextiles	Marché de travaux - 225 161,06€ HT

Ce tableau récapitule les principales entreprises sous marché au 31 décembre 2025.

Pour consulter la liste complète, flashez le code :

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3.6 / L'approche Compta-Coût (Ademe)

Pour déterminer les coûts complets et aidés du service de traitement des déchets Organom s'appuie sur l'approche Compta-coût proposée par l'Ademe adaptée à son organisation et ses compétences.

Coût complet*

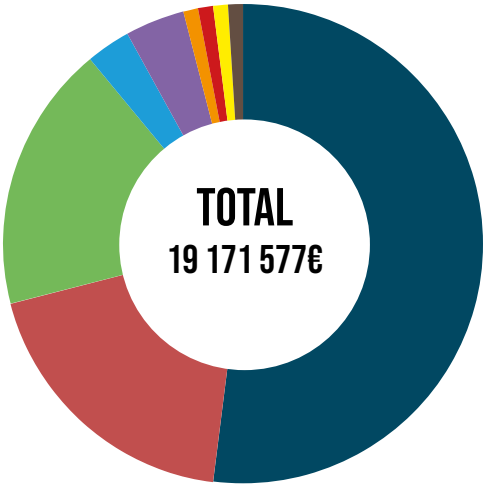

- 9 993 079€ *Tri mécano-biologique*
- 3 825 758€ *ISDnD*
- 3 496 489€ *TGAP*
- 566 404€ *Transfert / Transport*
- 788 458€ *Charges de structure*
- 242 820€ *Traitement des inertes*
- 74 779€ *Prévention*
- 90 526€ *Communication*
- 93 264€ *Autre valorisation*

** Coût complet : Le coût complet comprend l'ensemble des charges de la collectivité (charges de structure, de prévention, de communication, de transport, de traitement,...). Ce coût est différent des dépenses de fonctionnement du CA 2025 compte-tenu du traitement différencié des atténuations de charges et des amortissements extra-comptables.*

Coût aidé pour le traitement des déchets*

(principaux pourcentages)

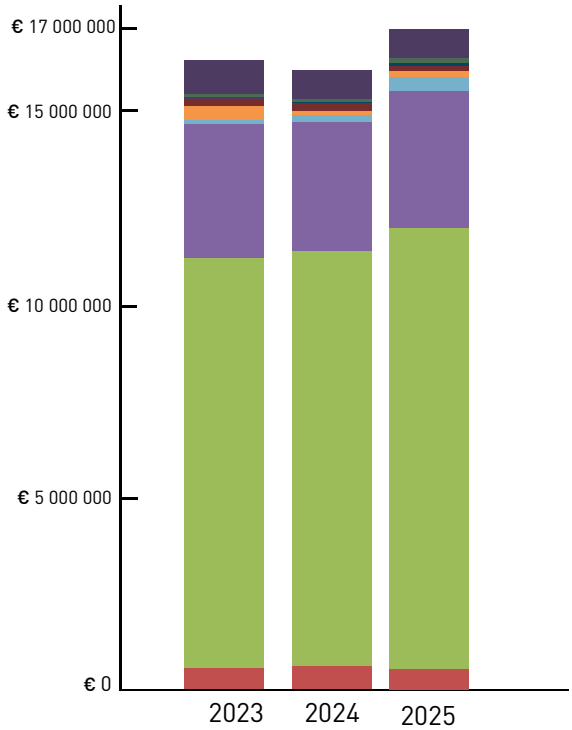

TOTAL 2025
17 001 618€

- *OMR Transport*
- *OVADE*
- *ISDnD seul*
- *ISDI*
- *Déchets verts*
- *Plâtre*
- *PVC*
- *Amiante*
- *Passif*

** Coût aidé : on déduit du coût complet les produits industriels (vente d'énergie, prestations à des tiers, subvention). Organom ne perçoit pas de subventions des éco-organismes qui pourrait venir en déduction.*

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3.7 / Le budget de l'usine Ovade

Une lecture détaillée du budget d'Ovade permet de comprendre la répartition des dépenses et les principaux postes de coûts mais aussi d'identifier les recettes.
Depuis le 1er août 2024, un nouveau contrat d'exploitation est entré en vigueur.

DÉPENSES

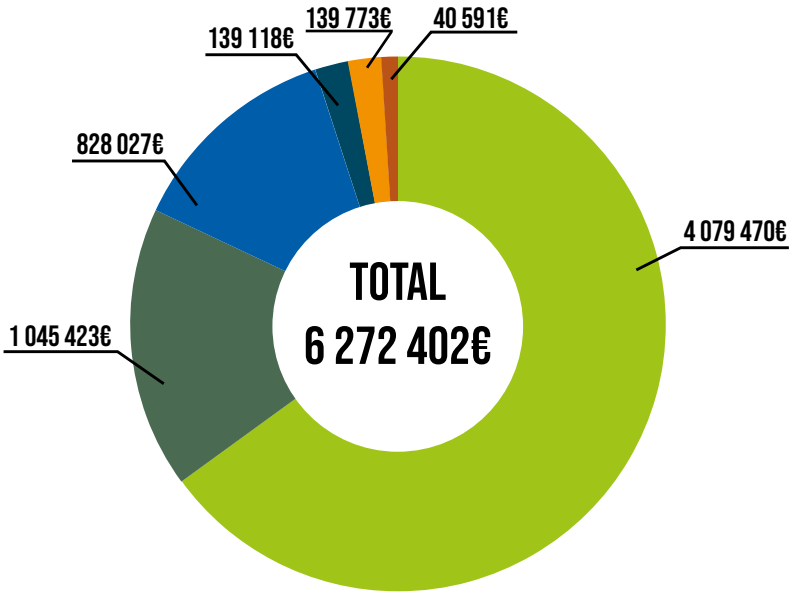

- Traitement / *part fixe*
- Traitement / *part proportionnelle*
- GER / *part fixe*
- GER / *part proportionnelle*
- Transport
- Intéressement du titulaire du marché global de performance / *(reversement des recettes de la vente des métaux ferreux et du compost et de l'intéressement sur revente électricité de l'année précédente)*

RECETTES

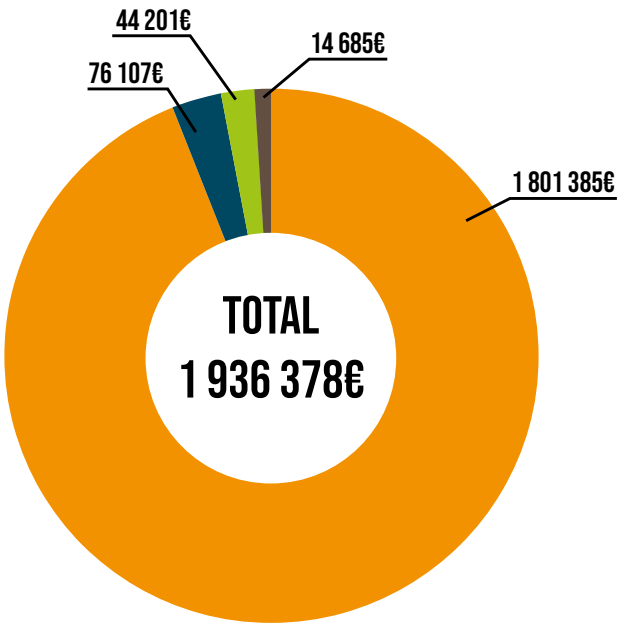

- Biogaz / *vente électricité*
- Recette DIO et reversement TGAP sur la part des refus
- Compost
- Ferraille

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

PARTIE 2

LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT

1/ BILAN DES INSTALLATIONS
2/ LA VALORISATION DES DÉCHETS

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

1/ BILAN DES INSTALLATIONS
des infrastructures multiples

Pôle technique

Les installations se répartissent sur l'ensemble du département de l'Ain. Au delà du pôle principal de La Tienne dont l'exploitation est assurée par les agents du pôle technique, le syndicat dispose de 4 quais de transfert.

1.1 / Le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne

> Les différents espaces

1

Une usine de tri-méthanisation-compostage, OVADE, dont l'exploitation est confiée à Paprec Energies

Capacité annuelle autorisée à entrer dans l'usine :
66 000 t. de déchets
8 000 t. de déchets verts

2

Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) exploitée en régie

Capacité annuelle autorisée :
60 000 t. de déchets

3

Un casier d'amiante liée, exploité en régie

Capacité annuelle autorisée :
500 t. d'amiante

4

Une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée en régie

Capacité annuelle autorisée :
11 700 t.

5

Deux bassins de récupération de lixiviats en amont de la lagune

Capacité :
10 000m³

6

La lagune,
3 bassins récupérant l'ensemble des effluents (envoyés ensuite à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse)

Capacité :
5 000m³

7

Casiers fermés
période 1984-2014

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

> Les tonnages par type de déchets entrants sur le site

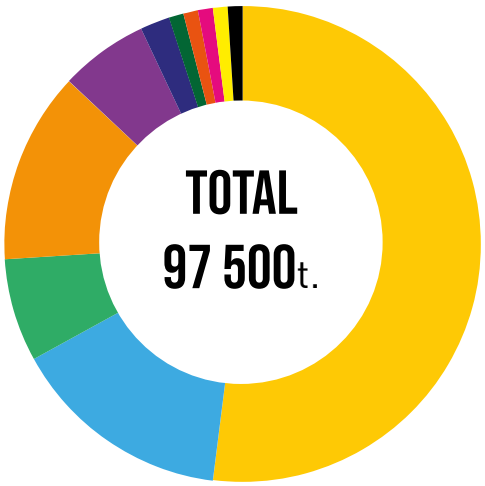

- 51 527 tonnes *Ordures Ménagères Résiduelles*
- 14 821 tonnes *Refus de tri (centres de tri privés)*
- 7 333 tonnes *Déchets verts*
- 12 614 tonnes *Déchets inertes dont 76t. évacuées car contenant de l'amiante*
- 5 866 tonnes *Encombrants*
- 2 180 tonnes *DAE*
- 885 tonnes *DIO*
- 1 233 tonnes *OMR assimilées*
- 165 tonnes *Plâtre*
- 364 tonnes *Amiante*
- 512 tonnes *FFOM (fraction fermenticible des ordures ménagères)*

> Les filières de traitement selon la typologie des déchets

	Usine Ovade	ISDnD	ISDI	Amiante
OMR	✓	✓		
Encombrants		✓		
Déchets verts	✓			
DAE		✓		
Inertes		✓	✓	
Refus de tri issus des centres de tri privés		✓		
OMR assimilées	✓	✓		
DIO	✓			
Amiante				✓

> Les apporteurs (en % des tonnages apportés)

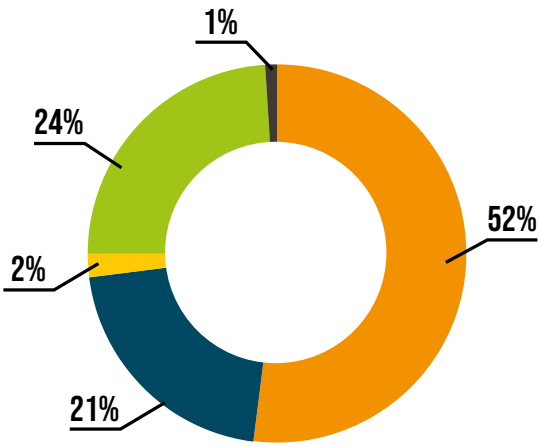

- Membres du syndicat - OMR
- Membres du syndicat - déchetteries *(encombrants, plâtre, pvc, inertes et amiante)*
- Autres collectivités
- Professionnels
- Particuliers - amiante

Vous êtes une collectivité ou un professionnel et vous souhaitez ajouter vos déchets sur le site ? Flashez le code :

Accusé de réception en préfecture
001-200070755-20260928-20260928-23DGC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

> Les installations de stockage et les plateformes

Type de déchet	2023	2024	2025
Ordures ménagères (lors des détournements maintenance Ovade)	3 106	4 837	4 331
Refus de l'unité OVADE	26 237	27 220	25 003
Déchets d'activité économique (DAE)	1 826	2 703	2 179
Refus de tri issus des centres de tri privés	15 861	13 785	14 821
Encombrants (déchetteries)	6 811	5 877	5 866
Sous total ISDnD hors matériaux de couverture	**55 253**	**54 492**	**52 200**
Déchets inertes (déblais et gravats - stockés en vue d'une utilisation en matériau de couverture	4 345	9 320	1 783
Sous total ISDnD	**59 598**	**63 812**	**53 984**
Déchets inertes (déblais et gravats) - Casier ISDI	5 604	2 652	10 755
Amiante - Casier amiante	357	336	364
TOTAL stockage La Tienne	**65 559**	**66 800**	**65 103**

> Part valorisée et part enfouie (sur l'ensemble des déchets accueillis)

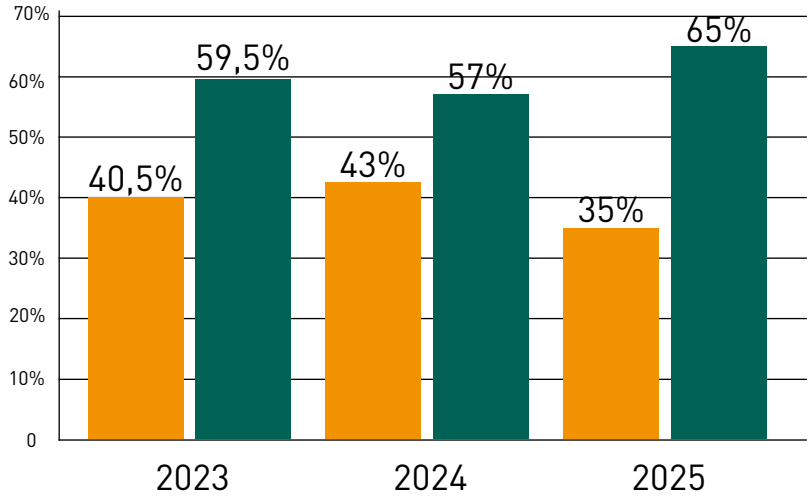

Part valorisée
(valorisation organique et matière)

Part enfouie

En 2025, des travaux ont eu lieu sur la plateforme du hangar, ne permettant plus la valorisation des déchets inertes qui ont donc été stockés à l'ISDI, ce qui a diminué la baisse de valorisation matière (utilisation inertes en couverture). Par ailleurs, la reprise du plâtre par les éco-organisme, activité qui permettait de le valoriser s'est arrêtée.

LE CASIER C6
D'une superficie de 17 500m², il est composé de 5 alvéoles. Sa construction a coûté 2 050 000€. Son exploitation a débuté en juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
070-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

> La gestion des eaux

Six grandes typologies d'eau sont présentes sur le site :
1/ Les effluents : les lixiviats (eaux qui passent dans les casiers), les eaux de ruissellement (voirie), l'eau usée et les eaux sanitaires
2/ L'eau pluviale
3/ Le bief de Tharlet
4/ Les eaux souterraines
5/ Le cours d'eau le Jugnon
6/ Les eaux de l'usine Ovade

97 996 m³
d'effluents produits par le site de stockage et envoyés à la station d'épuration

15 713 m³
d'eau potable utilisés par l'usine Ovade

1 126 mm
de pluie tombés en 2025

2 000 m³
concentrats valorisés

LES DEUX BASSINS DE COLLECTE
D'une capacité de 10 000m³, ces bassins réceptionnent les lixiviats produits par les casiers avant leur envoi à la lagune et à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse

Vous souhaitez en savoir plus?
Flashez le code :

1.2 / Quatre quais de transferts

Optimisation du transport

Les ordures ménagères résiduelles de cinq collectivités membres transitent par des quais de transfert avant d'arriver à l'usine Ovade : quai de Vaux, quai de La Boisse, quai de Sainte Julie et depuis septembre 2023, quai de Saint Étienne sur Chalaronne.

Ces ruptures de charges permettent d'optimiser le transport et de diminuer le nombre de camions sur les routes. En moyenne, entre 4 et 10 rotations sont effectuées chaque semaine en fonction des quais.

En 2025, le coût de gestion des quais additionné à celui du transport (transport des OMR des quais de transfert au site de La Tienne) a représenté un budget de 583 077€.

Ce coût est mutualisé entre les collectivités membres du syndicat.

Quai de transfert	Territoires concernés	Tonnages 2025
Vaux (gestion Organom)	CC de La Dombes	3 648
La Boisse (gestion Organom)	CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtière à Montluel	8 700
Sainte-Julie (gestion externe)	CC de la Plaine de l'Ain	12 572
Saint Etienne sur Chalaronne (gestion externe) depuis 25/08/23	CC de la Veyle	679
	Total	26 180

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

2/ LA VALORISATION DES DÉCHETS

transformer tout ce qui peut l'être

Pôle industriel et travaux neufs

Le Pôle dispose de deux unités de production énergétique alimentées par du biogaz issu de la méthanisation des déchets. Ce biogaz provient soit de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD), soit de l'usine Ovade grâce à la méthanisation des déchets. C'est une source d'énergie, valorisée à plus de 94%. D'autres matières sont également triées et valorisées.

2.1 / La valorisation énergétique

> Issu du biogaz collecté dans l'ISDnD

LES DEUX MOTEURS DE VALORISATION
D'une puissance de 800 et 400KW, ils traitent en moyenne 14 500m³ par jour. En cas de surproduction ou de maintenance, une torchère prend le relais.

5 437 735 Nm³ volume de gaz capté dans les casiers

92 % du biogaz est transformé par les moteurs

7 930 MWh d'électricité produit

40.7 % taux de méthane moyen

>Issu de l'usine Ovade

4 963 133 Nm³ de biogaz produit par le méthaniseur

96 % du biogaz est transformé par les moteurs

9 570 MWh d'électricité produit par les moteurs

56 % taux de méthane moyen dans le biogaz d'Ovade

LES INSTALLATION DE VALORISATION D'OVADE
A gauche, le digesteur dans lequel le biogaz représente 5% du volume.
Au-dessus, l'un des deux moteurs de valorisation qui transforme en électricité le biogaz produit par le digesteur.

EN 2025, LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÔLE DE LA TIENNE C'EST :

17 500 MWh d'électricité produit

soit les besoins annuels d'environ **2 500 FOYERS** de 4 personnes (hors chauffage)

1 813 385 € perçus par la vente d'électricité

2 239 MWh thermique issus de la cogénération

Accusé de réception en préfecture
001-200070835-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

2.2 / La valorisation organique

Ovade, unité de tri mécano-biologique/méthanisation/compostage, **valorise la matière organique présente dans les ordures ménagères.** Après un processus de tri et de méthanisation, la matière organique méthanisée (le digestat) à laquelle on ajoute des déchets verts est transformée en compost. Il est ensuite vendu aux agriculteurs.

20 801 m³
de digestat issu de la méthanisation

+

7 329 t.
déchets verts intégrés dans le processus

=

10 527 t.
de compost produit et normé NFU 44 051 vendu aux agriculteurs

En 2025, 165 Nm³ de biogaz par tonne de FFOM entrant dans le digesteur ont été produits et la quantité moyenne d'électricité valorisée à partir de ce biogaz était de 186 kWh par tonne d'OMR traitées, conformément au contrat.

Pour découvrir le processus détaillé, flashez le code :

2.3 / La valorisation matière

> La ferraille extraite de l'usine Ovade

583 t.
de ferraille envoyées dans une filière spécialisée

14 685 €
perçus par la vente de la ferraille

DES AIMANTS TRÈS PUISSANTS
Toute la ferraille présente dans les ordures ménagères est extraite : boite de conserve, fourchette, petite cuillère, pièce de monnaie...

> Les déchets inertes réutilisés en matériau de couverture

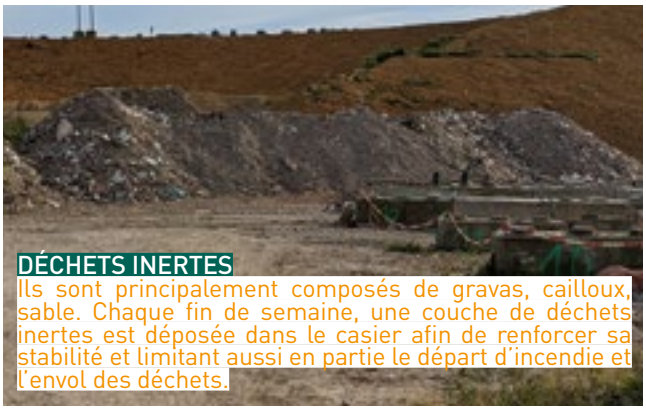

DÉCHETS INERTES
Ils sont principalement composés de gravas, cailloux, sable. Chaque fin de semaine, une couche de déchets inertes est déposée dans le casier afin de renforcer sa stabilité et limitant aussi en partie le départ d'incendie et l'envol des déchets.

12 614 t.
de déchets inertes réceptionnés

1 783 t.
de déchets inertes stockés pour être valorisés en couverture

> Le plâtre et le PVC

165 t.
de plâtre

0 t.
de pvc

Suite au déploiement de la REP PMCB ces deux flux sont repris progressivement par les éco-organismes agréés et ne sont plus réceptionnés depuis décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
083-200070023-20260115-DELIB2026-2-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

PARTIE 3

LE SUIVI ET LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

1/ QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT
2/ LES MESURES COMPENSATOIRES

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Pôle
qualité, sécurité
environnement

1/ ISO 14 001

l'amélioration continue

La norme ISO 14001 est une norme reconnue au niveau international qui repose sur la mise en place d'un système de management environnemental (SME). Cet outil de gestion permet d'identifier les impacts d'un site sur l'environnement, de les mesurer et de les réduire en déployant des plans d'actions spécifiques.

1.1/ Nouvel audit externe favorable

Un an après l'audit de certification obtenu en juin 2024, un audit de suivi s'est déroulé le 2 juin 2025. L'auditeur a évalué le système de management environnemental à la lumière des exigences de la norme, complété par une visite terrain. Cet audit a également été l'occasion d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

Résultats de l'audit :
> Levée de la non-conformité relevée en 2024 (relative à l'évaluation des textes réglementaires)
> Aucune non-conformité majeure
> Aucune non-conformité mineure
> 5 points de vigilance
> 1 opportunité d'amélioration
> 5 points forts

Ces résultats positifs viennent récompenser les efforts constants de l'ensemble des équipes en matière de management environnemental.

Cette reconnaissance confirme également que l'engagement du syndicat reste fort et cohérent avec les exigences de la norme ISO 14 001.

1.2/ Des capteurs pour mieux identifier les sources d'odeurs

Début janvier quatre capteurs de gaz ainsi qu'une station météorologique ont été installés sur le site. Ces équipements permettent une analyse en continu des données et la détection de deux gaz caractéristiques des nuisances olfactives : le sulfure d'hydrogène (H2S) et l'ammoniac (NH3).

L'objectif de cette démarche est triple :
- mieux identifier l'origine des odeurs
- croiser les données olfactives avec les conditions météorologiques (direction et force du vent, pression atmosphérique, humidité, etc.)
- comparer les ressenties des riverains aux concentrations mesurées.

De leur côté, les riverains peuvent utiliser la plateforme Signal'Air disponible via un téléphone ou un ordinateur. 57 signalements ont été réceptionnés en 2025.

Pour la gestion de la plateforme, Organom s'est associé à ATMO Auvergne Rhône-Alpes qui est une association publique reconnue dans le domaine de l'analyse de l'air.

UN DES 4 CAPTEURS DU SITE

Les capteurs représentent un budget de 20 000€ d'investissement et de 6 000€ en fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Pour accéder à l'application, flashez le code :

2/ ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

objectifs : préserver de la biodiversité

Pôle relations extérieures

En 2025, les actions ont principalement porté sur les mares et les boisements protégés à l'extérieur du site pour compenser les impacts de la dernière extension du Pôle de La Tienne.

2.1/ Un plan d'action débuté en 2011

Afin de répondre aux exigences définies dans l'arrêté préfectoral, le syndicat met en œuvre chaque année un ensemble d'actions visant à compenser ou à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.
Ces actions s'inscrivent dans une démarche proactive de préservation de la biodiversité et de restauration des milieux naturels.

Afin de pouvoir financièrement réaliser ces mesures, 1 500 000€ ont été provisionnés en 2010.

Cette provision est diminuée au fur et à mesure des actions réalisées.

63 283€,
dédiés aux mesures compensatoires en 2025

25
mesures inscrites dans l'arrêté préfectoral

2.2/ Actions 2025

Parmi les nouvelles mesures mises en place, une attention particulière est portée à la faune locale, notamment aux espèces de reptiles présentes sur le Pôle avec la création de 10 hibernaculums.

Réalisés à partir de matériaux naturels tels que des pierres, des bois morts et des branchages, ils offrent un refuge thermique et une protection efficace contre les prédateurs et les intempéries pendant la période hivernale.

En complément, 3 mares ont également été aménagées sur le site de La Tienne.
Ces zones humides jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre écologique local. Elles constituent des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces, notamment les amphibiens et certains reptiles aquatiques ou semi-aquatiques. En favorisant la reproduction, l'alimentation et l'abri de ces espèces, les mares contribuent de manière significative à la conservation de la biodiversité.

La création des hibernaculums et des mares a été supervisée par le bureau d'étude Biotope.

HIBERNACULUMS ET MARES
Ces différents habitats ont été réalisés par les agents du site.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

2.3 / 28 hectares de forêt sanctuarisés

Dans le cadre des 25 actions inscrites dans l'arrêté préfectoral figurent la préservation de milieux favorables à la faune et à la flore (mares, habitats pour les amphibiens, zones naturelles diversifiées).

À ce titre, 11,5 hectares du site ont été sanctuarisés dès 2011 et ne pourront jamais être exploités (en vert sur la carte ci-contre).

Alors même que le syndicat disposait des autorisations nécessaires pour déboiser, les délégués d'Organom ont fait le choix en juillet 2025 de préserver 17 hectares supplémentaires de forêt. Ces espaces ne seront donc jamais défrichés pour la création de nouveaux casiers d'enfouissement (en bleu sur la carte).

LOCALISATION DES ZONES PROTÉGÉES
En vert, les zones préservées dans le cadre des mesures compensatoires.
En bleu, les nouvelles zones préservées par les élus d'Organom en 2025.

Ce choix politique repose sur plusieurs constats :
- l'enfouissement ne constitue plus une solution d'avenir : son coût ne cesse d'augmenter, tout comme son impact environnemental ;
- cette pratique est aujourd'hui de moins en moins acceptée, d'autant que des solutions de valorisation existent ;
- les zones concernées correspondent à des milieux humides, riches en espèces, qu'il est essentiel de préserver ;
- enfin, le projet de chaufferie permettra de réduire significativement les tonnages enfouis : les refus de tri, préparés en CSR, seront valorisés énergétiquement plutôt qu'enfouis.

La stratégie d'Organom repose sur un double impératif : maîtriser et réduire progressivement l'emprise foncière dédiée à l'enfouissement, tout en assurant une capacité de stockage adaptée aux besoins du territoire. Si les efforts de valorisation permettent de diminuer les volumes de déchets enfouis, une quantité importante de déchets ultimes demeure aujourd'hui non valorisable et doit continuer à être prise en charge dans des conditions maîtrisées et sécurisées.

2.4 / Des moutons au service de l'environnement

Au plus fort de la saison, **60** moutons ont investi environ **6.6 hectares** du site afin d'entretenir les espaces verts. L'arrivée des moutons a aussi nécessité l'installation de 1,3 km de clôture, réalisée en interne par les agents d'exploitation.

Quels sont les avantages de l'éco-pâturage ?
> **Respect de la biodiversité** : le pâturage doux favorise la diversité des plantes et des insectes ;
> **Moins de bruit et de pollution** : baisse de l'utilisation de tondeuses bruyantes et les moteurs polluants ;
> **Entretien naturel** : les moutons broutent l'herbe de façon régulière, même sur des terrains difficiles d'accès.
> **Un geste pour l'environnement** : cette pratique réduit l'empreinte carbone de l'entretien des espaces verts.

DES MOUTONS SUIVIS PAR UN ÉLEVEUR LOCAL
Non comestibles, les troupeaux sont gérés par un berger de Saint-Martin-de-Bavière sur Suran.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

PARTIE 4

LE SUIVI DES PROJETS

1/ LA MODERNISATION D'OVADE
2/ L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE
3/ LES TRAVAUX
4/ LE PROJET DE TERRITOIRE
5/ L'ADHÉSION DU SYNDICAT CROCU À ORGANOM
6/ LA POURSUITE DE L'ENFOUISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Pôle industriel et travaux neufs

1/ LA MODERNISATION DE L'USINE OVADE

augmenter les performances de tri

Après quasiment 10 années d'exploitation, une modernisation de l'usine Ovade était nécessaire afin de respecter les nouvelles règlementations. Cette modernisation s'inscrit également dans le cadre des objectifs généraux de valorisation matière, de valorisation énergétique et de réduction des quantités de déchets orientés vers les installations de stockage.

1.1 / Ovade reconnue unité de préparation CSR

Après plus de cinq mois d'instruction, le projet de modernisation a été validé à l'unanimité à l'été 2025 par le CODERST, une instance réunissant notamment les services de l'État, des collectivités territoriales, des associations environnementales, les chambres consulaires, ATMO Auvergne Rhône-Alpes…
L'usine Ovade est donc officiellement devenue une unité de préparation CSR (combustibles solides de récupération), ouvrant la voie à la construction de la chaufferie.

Cette décision représente une étape majeure : elle confirme la solidité du dossier, la pertinence des choix techniques et l'engagement constant du syndicat en matière de sécurité, d'environnement et de performance industrielle.

1.2 / Quatre axes de travaux

Une année de travaux

Les travaux de modernisation s'articulent autour de quatre axes principaux.
- ***automne 2025*** : modifier les installations de tri afin de préparer des combustibles solides de récupération
- ***hiver 2025*** : améliorer le traitement de l'air des halls de process
- ***printemps 2026*** : mettre à niveau le système de sécurité incendie (mesures imposées par les compagnies d'assurance)
- ***automne 2026*** : améliorer la gestion des effluents afin de réduire la consommation d'eau potable

La préparation de CSR

L'objectif est préparer les CSR conformément à la réglementation et de trier et extraire les non ferreux (notamment l'aluminium, le cuivre et le zinc) pour une valorisation matière.

Ces modifications ont notamment porté sur l'ajout :
- d'un équipement, le courant de Foucault, pour capter les métaux non ferreux ;
- de nouveaux convoyeurs ;
- d'une trémie avec une balance intégrée
- d'un nouveau lieu de stockage couvert pour les métaux ferreux et non ferreux.

Le traitement de l'air des halls de process

Des équipements spécifiques ont été déployés sur plusieurs zones clés du site afin de renforcer la ventilation pour garantir un renouvellement d'air plus efficace et améliorer les conditions de travail des équipes.

Les autres travaux se poursuivront en 2026.

500t.
de métaux non ferreux triés et valorisés, au lieu d'être enfouis

8,5M€
pour les 4 axes de travaux de l'usine Ovade

Au premier plan, les nouveaux convoyeurs qui achemineront les CSR vers la chaufferie.

Accusé de réception - Préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

2/ L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

l'instruction du projet

Pôle industriel et travaux neufs

En 2025, le syndicat a poursuivi les démarches administratives et les études en vue de la réalisation de l'unité de production énergétique. L'année a surtout été marquée par des étapes importantes, avec la concertation préalable et le dépôt des dossiers administratifs, avec en ligne de mire l'enquête publique.

2.1 / La poursuite d'une communication grand public

Après une première phase de communication à destination du grand public fin 2023, une concertation préalable a été organisée du 3 au 17 mars 2025.
Ce nouveau temps d'informations et d'échanges a mis l'accent sur des éléments du projet qui n'étaient pas encore connus en 2023.

Une communication large

Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre pour informer la population et pour permettre aux citoyens de s'exprimer : courriel, dossier de concertation, vidéo, affichage presse, réseaux sociaux, Fil Info Riverains.

Des affichages et des cahiers d'expression ont également été déposés dans les communes de Bourg-en-Bresse, Viriat, Jasseron, Saint Étienne du Bois ainsi qu'aux sièges de Grand Bourg Agglomération et d'Organom.

Des temps de rencontre

Un atelier participatif a permis de détailler les procédures d'urbanisme nécessaires comme la déclaration de projet, la mise en compatibilité du PLU de la commune de Viriat et le permis de construire.
En présence de Paprec Énergie, une réunion de présentation des technologies utilisées par la chaufferie a ensuite permis d'expliquer les process industriels d'exploitation.

De nombreuses questions ont été posées et un bilan de la concertation a été établi. Il a été validé par le comité syndical lors de la séance du 1er avril 2025.

15 jours
durée de la concertation préalable

2
temps de rencontre thématiques

450
Fil Info ont été distribués pour informer les riverains

35
participants

PRÉSENTATION DES TECHNOLOGIES UTILISÉES PAR LA CHAUFFERIE
Environ 30 personnes ont participé à la réunion organisée le 11 mars.

Accusé de réception en préfecture
01-200070555-20260928-20260928-DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

2.2 / Le suivi de la procédure administrative

Dépôt des dossiers

Après une année de rédaction, d'études et d'analyses, les trois dossiers administratifs ont été déposés dans leur intégralité en septembre 2025 auprès des services de l'État.

- un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE). C'est un dossier très technique composé notamment d'une étude environnementale approfondie (étude faune flore, sanitaire et d'impact) qui englobe toutes les analyses permettant de mesurer les impacts du projet.

- une déclaration de projet, concernant la demande de mise en compatibilité du PLU de la commune de Viriat avec le projet de chaufferie. Cette demande d'évolution du PLU est possible car ce projet revêt un caractère d'intérêt général.

- **un permis de construire** dont l'objectif principal est de garantir l'intégration harmonieuse de l'ouvrage dans son environnement bâti et naturel, tout en respectant les servitudes, les règles de sécurité, d'accessibilité et d'implantation.

L'avis de plusieurs organismes — notamment l'Agence Régionale de Santé et le Service Départemental d'Incendie et de Secours — a également été sollicité sur ces dossiers.

Après plusieurs semaines d'instruction, les dossiers ont été jugés complets et réguliers, ouvrant la poursuite de la procédure administrative avec la saisie de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et la nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

L'avis de la MRAe

La MRAe est une instante indépendante qui doit formuler un avis sur chaque projet soumis à évaluation environnementale. Cet avis porte sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement. L'avis n'est donc ni favorable, ni défavorable et ne porte pas sur son opportunité.
La MRAe a rendu son avis le 19 décembre 2025 et le syndicat a transmis son mémoire de réponse le 16 janvier 2026.

L'enquête publique

Les modalités de la concertation et les formalités administratives étant satisfaites, le préfet de l'Ain a pris le 23 décembre 2025 l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête publique.
Cette dernière s'est tenue du 27 janvier au 27 février 2026.

Pour en savoir plus flashez le code :

RAPPEL DU PROJET

Aujourd'hui, la partie des ordures ménagères non valorisée par l'usine Ovade, appelée aussi les refus de tri, est enfouie dans des casiers de stockage. Demain, la majorité de ces refus (environ 95%) sera transformée en combustible solide de récupération (ou CSR) et alimentera une chaufferie.

La chaleur produite sera injectée dans un réseau de chaleur urbain desservant notamment des établissements publics et des logements, alors que la production électrique permettra à Ovade et à la chaufferie d'être autonomes.

VUE DE L'USINE OVADE ET DE LA CHAUFFERIE
La chaufferie sera construite derrière l'usine Ovade, sur une zone limitée et déjà anthropisée.

35 000 t. de CSR valorisés chaque année

20 GWh annuel de production d'électricité par an

45 GWh annuel de production de chaleur ENR

15 MWh puissance de la chaufferie

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

3/ LES TRAVAUX DU SITE

améliorer les conditions d'exploitation

Pôle industriel et travaux neufs

Depuis 2021, et l'engagement d'un programme ambitieux de travaux initialement estimé à 13 380 000€ HT et revu en 2025 à hauteur de 15 512 052€ HT, les chantiers sur le Pôle de La Tienne s'enchainent. En 2025, les travaux de refonte des effluents se sont terminés. La mise en place des couvertures définitives sur 3 casiers à pris le relais.

3.1 / Travaux de couvertures définitives

Suite à la fin de leur exploitation en 2021 et 2022 les casiers C3 et C4 (et une petite partie du C1) ont été équipés d'une couverture provisoire sur leur dôme et leurs flancs, le temps que les massifs de déchets finissent de se tasser.

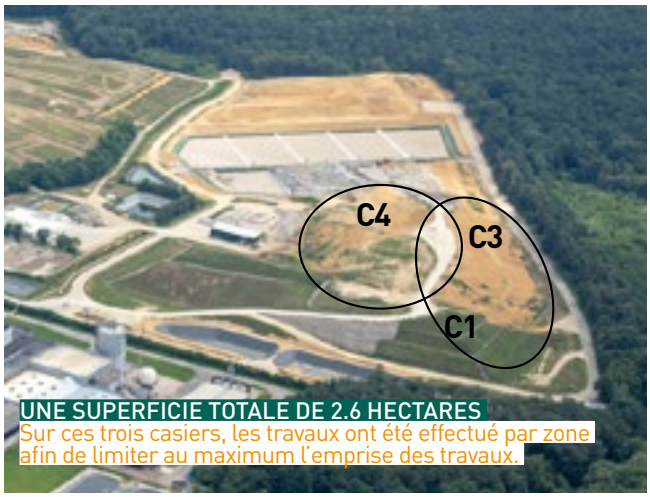

UNE SUPERFICIE TOTALE DE 2.6 HECTARES
Sur ces trois casiers, les travaux ont été effectué par zone afin de limiter au maximum l'emprise des travaux.

Il était donc désormais nécessaire de passer à l'étape du réaménagement final en réalisant la mise en place des couvertures définitives.

Au delà de répondre aux obligations réglementaires, ces travaux répondent à différents objectifs :
- **capter d'avantage de biogaz** en ajoutant un maximum de drains à l'intérieur des massifs
- **renforcer l'étanchéité** des couvertures en renforçant la couche d'argile

UN MILLE-FEUILLE D'ARGILE ET DE GÉOTEXTILE
La couverture est composée d'une couche de 50cm d'argile puis d'un géotextile drainant et enfin d'une dernière couche d'1 mètre d'argile. De la pelouse sera semée au printemps.

Une vigilance particulière a été portée tout au long du chantier afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement, les riverains et le fonctionnement du site.

Les travaux ont été réalisés par petites zones successives de manière à maintenir un captage provisoire du biogaz pendant les travaux. Ce dispositif était essentiel pour éviter toute interruption du réseau de captage, assurant ainsi la continuité du traitement du biogaz.

Les équipes du syndicat ont été fortement mobilisées pendant cette période estivale compliquée due à la coactivité avec l'exploitation du site.

25 FORAGES DANS LE MASSIF DE DÉCHET
Un drain de captage du biogaz sera installé dans ce puits, d'une profondeur de 18m environ

1 063 000 d'€
coût des travaux de couvertures

0
incidents pendant la période de travaux

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DGC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

4/ LE PROJET DE TERRITOIRE

pour des ambitions collectives

Face aux enjeux croissants liés à la gestion des déchets, Organom a engagé il y a trois ans un projet de territoire visant à consolider les liens de coopération avec ses EPCI membres. Cette démarche collective poursuit un objectif commun : assurer une gestion des déchets solidaire, souveraine et autonome à l'échelle du territoire.

4.1 / La mise en œuvre de la feuille de route

Validé à l'unanimité en juillet 2024, la feuille de route du projet de territoire a été déclinée notamment autour des actions 5 et 6 relatives au réalignement réglementaire de la compétences traitement et aux modalités de financement du syndicat.

Afin d'être accompagné dans la préparation et la mise en œuvre, le syndicat a retenu pour l'accompagner le groupement Finance Consult/ Sensei.

Le premier trimestre 2025 a été consacré à la réalisation de l'état des lieux du fonctionnement de chaque EPCI membres dans la gestion des déchets de son territoire et des moyens associés.

Grâce à cette photographie, des scénarios de transfert de la compétence traitement ont été étudiés lors de plusieurs réunions de travail entre collectivités.

La modification des statuts du syndicat qui en découle a été adoptée lors du comité du 17 septembre 2025, à une large majorité (83% des votants).

4.2 / Une modification non aboutie

Suite à l'adoption par le comité syndical, chaque collectivité membre du syndicat s'est prononcée sur ces modifications au sein de ses instances décisionnelles.

5 collectivités sur 9 se sont prononcées favorablement sur cette modification. Toutefois la majorité des 2/3 n'étant pas respectée, le processus de transfert de compétentes et le réalignement réglementaire du syndicat ont été mis en suspens.

Ce projet, important pour la pérennité du syndicat et des installations fera l'objet d'un nouveau cycle de travail dans le cadre du prochain mandat.

Pour en savoir plus flashez le code :

LE RÉALIGNEMENT RÉGLEMENTAIRE DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

La compétence traitement n'est pas sécable. Cela signifie que les syndicats de traitement de déchets doivent prendre en charge l'ensemble des déchets produits par les ménages à savoir :
- les ordures ménagères résiduelles
- les déchets issus des collectes sélectives
- les déchets déposés en déchetteries

Or, en 2002 à la création du syndicat, les collectivités membres ont délégué à Organom uniquement le traitement des ordures ménagères résiduelles. Cette situation est donc irrégulière.

L'objectif de l'action n°5 est donc de travailler au transfert de l'entièreté de la compétence en déléguant à Organom la gestion et le traitement des deux autres catégories de déchets.

Un réalignement indispensable pour assurer aux collectivités membres la pérennité et l'avenir du syndicat.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

5/ L'ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DE CROCU

être plus fort ensemble

Depuis 2023, le Syndicat Mixte de Crocu et Organom ont entamé des discussions sur les possibilités d'un rapprochement. Cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale marquée par le regroupement de syndicats afin de défendre un objectif clair : construire un service public de traitement des déchets plus solide, plus efficace et plus durable.

5.1 / Le site de Crocu : la plus petite installation de stockage de France

Au nord-ouest du département de l'Ain, le site de Crocu accueille depuis les années 1975 les déchets ménagers de 12 communes de la Communauté de Communes de Bresse et Saône et de 12 communes de Grand Bourg Agglomération (communes appartenant aux ex communautés de communes des cantons de Saint Trivier de Courtes et de Pont de Vaux), concernant près de 17 000 habitants.

Le syndicat est administré depuis le 23 mai 2002 par 4 délégués de chaque collectivité qui siègent au comité syndical environ 5 fois par an.
Un agent technique gère les 4,5 hectares du site. L'intégralité des déchets réceptionnés sont enfouis dans un casier spécialement aménagé.

Les lixiviats produits par le casier en exploitation et les anciens casiers (2) sont pour partis traités sur place par un système de roseaux (Roseaulix).

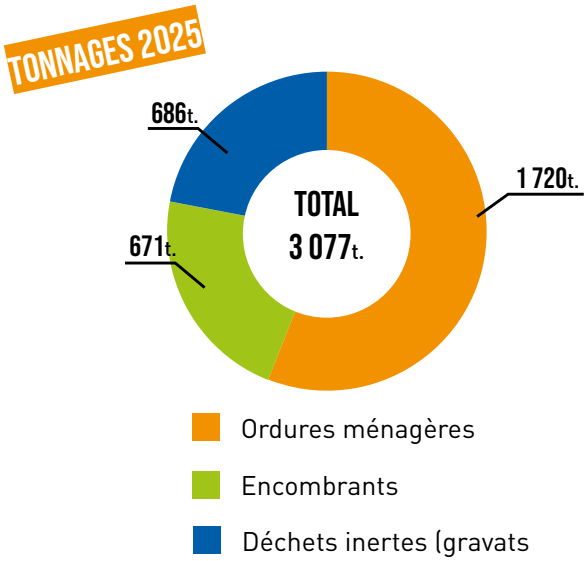

LE SITE DE CROCU
Au premier plan à droite le casier d'enfouissement en cours d'exploitation, à gauche un casier déjà aménagé. A l'arrière plan les bassins de collecte de lixiviats.

103kg
d'OMR produits par habitant en 2025

- 111.44kg
d'OMR produits par habitant et par an entre 2010 et 2025

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	804 574.46€	Dépenses (a)	984 611.89€
Recettes (b)	851 857.47€	Recettes (b)	933 195.03€
Excédent fonctionnement 2024 reporté (c)	84 416.84€	Excédent d'investissement 2024 reporté (c)	142 745.61€
Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	131 699.85€	Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	91 328.77€

223 028,62€
Résultats de clôture
(Fonctionnement + Investissement y compris les résultats antérieurs cumulés)

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

5.2 / Des facteurs internes et externes favorables

Un choix stratégique concerté

La faiblesse et la baisse régulière des tonnages, les évolutions réglementaires et la fin de l'autorisation d'exploiter le site prévue en 2033 ont accéléré en 2025 les discussions entre les deux syndicats. Une démarche qui a également fait l'objet de concertation avec les services de l'État.

Ce rapprochement incarne une volonté de coopération et d'unité territoriale et repose sur une conviction forte : être plus fort ensemble pour relever les défis environnementaux et économiques.

Une démarche gagnant-gagnant

La fin de l'enfouissement d'ordures ménagères sur le site de Crocu constitue une avancée très importante sur le plan environnemental.
À partir de janvier 2027, les ordures ménagères résiduelles seront traitées et valorisées sur le Pôle de La Tienne dans l'usine Ovade.

Cette évolution marque un tournant : au delà de stopper l'enfouissement d'ordures ménagères (et les conséquences que cela engendrent), elle favorisera la valorisation énergétique des déchets et renforcera la transition écologique du territoire de Crocu.

De plus, l'arrêt de l'enfouissement évitera l'impact de la hausse progressive de la TGAP sur chaque tonne enfouie et écartera la réalisation de travaux lourds liés à l'enfouissement et à l'évolution des réglementations.

Cette adhésion est également favorable aux 9 collectivités membres d'Organom. L'arrivée de tonnages supplémentaires augmentera les recettes du syndicat et permettra d'optimiser le fonctionnement et le coût des installations du pôle de La Tienne.

Cette nouvelle organisation offrira la possibilité de porter des investissements mutualisés aux deux sites d'exploitation, adaptés aux exigences techniques et réglementaires. Ce regroupement est aussi favorable au projet de chaufferie CSR porté par le syndicat.

Il est à noter que l'adhésion du syndicat mixte de Crocu a Organom n'a aucun impact direct pour les usagers. La collecte des déchets continue d'être assurée par chaque collectivité.

Un choix aligné sur le plan régional des déchets du SRADDET

L'arrêt de l'enfouissement des déchets valorisables est un des objectifs portés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
Le regroupement des deux syndicats permet donc de programmer la diminution de l'enfouissement d'ordures ménagères sur le site de Crocu dès 2027, sans attendre la fermeture du site en 2033.

Une décision prise à l'unanimité au comité syndical

L'adhésion ou le départ d'un membre du syndicat se décide au niveau des instances de ce dernier mais aussi de celles de ses membres.
Le comité syndical d'Organom s'est prononcé favorablement le 1er juillet 2025, ouvrant un délai de trois mois pendant lequel les collectivité membres devaient également se prononcer.

Ce regroupement des deux syndicats sécurise ainsi le service public de traitement des déchets dans la durée, au bénéfice des collectivités et des usagers.

DATES CLÉS

28 avril 2025 : délibération du comité syndical du syndicat de Crocu pour acter la demande d'adhésion à Organom

1er juillet 2025 : délibération favorable à l'unanimité du comité syndical d'Organom

10 novembre 2025 : arrêté préfectoral actant la dissolution du syndicat mixte de Crocu au 31 décembre 2025

1er janvier 2026 : adhésion officielle

Fin 2026 : fin de l'enfouissement des ordures ménagères sur le site de Crocu

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

6/ LA POURSUITE DES ACTIVITÉS

prévoir l'avenir du site

Pôle industriel et travaux neufs

Malgré une valorisation croissante des déchets, le stockage demeure une réponse indispensable aux besoins du territoire, les déchets ultimes ne pouvant être totalement évités. Cette réalité impose d'anticiper et de garantir, dans la durée, des capacités d'enfouissement adaptées et sécurisées pour l'avenir.

6.1 / Contexte réglementaire

L'activité d'Organom est régie par un arrêté préfectoral (AP) datant de 2011. Cet arrêté autorise l'enfouissement de 60 000 tonnes de déchets par an.

Délivré pour une durée initiale de 15 ans, soit jusqu'en 2026, il a été prolongé de 2 ans, avec un tonnage maximum abaissé à 55 000 tonnes. Cette autorisation arrivera donc à terme le 28 décembre 2028.

Afin de garantir la continuité du service public de traitement des déchets et en adéquation avec les besoins du territoire et les exigences réglementaires, Organom prépare actuellement un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE).

Ce dossier, élaboré avec l'appui des bureaux d'études Néodyme et Ecogeos, vise à pérenniser l'activité de stockage au-delà de 2028.

Une délibération cadre à été votée à l'unanimité lors du comité syndical du 1er juillet 2025.

Elle fixe les paramètres qui définissent ce projet :
- la durée d'autorisation, envisagée sur 30 ans ;
- les prospectives de tonnages enfouis sur cette période, 26 000 tonnes en moyenne par an.

Ses orientations stratégiques engagent le syndicat dans un projet complet prenant en compte les contraintes actuelles, qu'elles soient écologiques, foncières, financières, législatives ou encore opérationnelles.

Les activités visées par ce prolongement sont l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et le stockage d'amiante-lié.

Cette poursuite d'activités s'accompagne de nouvelles installations, notamment de casiers supplémentaires, de bassins de gestion d'effluents et d'une unité de traitement des lixiviats in-situ.
Ce dossier sera déposé auprès des services de l'État pour instruction à la fin de l'année 2026.

6.2 / Plusieurs possibilités à l'étude

LES POSSIBILITÉS D'EXTENSION
Extension latérale ou en réhausse, toutes les possibilités techniques sont aujourd'hui étudiées.

Afin de permettre la continuité des activités d'enfouissement, le syndicat travaille à différents scénarios :
- la création d'un casier C7, sur une zone déjà déboisée ;
- la surrélévation du casier C6 (augmenter sa côte somitale), qui est actuellement en cours d'exploitation ;
- la réhausse sur d'anciens casiers, à l'horizon 2042 ;
- la création d'un nouveau casier pour les déchets inertes.

En 2025, les cabinets d'étude ont travaillé à la définition des possibilités techniques afin de déterminer le scénario qui sera présenté aux services de l'État et soumis à enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-29DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

NOTES

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

ORGANOM

216 chemin de la Serpoyère - CS 60127 - Viriat
01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex
04 74 45 14 70
organom@organom.fr

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-23DCC-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS